

COMITE D'ACTION SUISSE POUR L'ACCUEIL DU CANTON DU JURA DANS
LA CONFEDERATION

Patronage: Max Petitpierre, Friedrich Traugott Wahlen,
Willy Spühler, Ludwig von Moos, anciens conseillers fédéraux

Comité de presse

Case postale 2642, 3001 Berne 031 22 34 38

Berne, le 13 septembre 1978

Mesdames, Messieurs,

Ci-joint nous vous faisons parvenir un autre service de presse du "Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura dans la Confédération". Il est composé de deux articles qui peuvent être publiés librement.

Le conseiller national Alfred Weber, Altdorf, présente le point de vue de la Suisse centrale pour la prochaine votation fédérale. Le représentant uranais est un expert de la question jurassienne; il a présidé la commission consultative du Conseil national chargée de la modification des articles 1 et 80 de la Constitution fédérale.

Le conseiller d'Etat Alfred Wyser s'exprime sur la votation concernant le Jura dans l'optique d'un Soleurois. Il tire des parallèles avec l'entrée du canton de Soleure dans la Confédération.

Mesdames et Messieurs, si nous vous présentons le point de vue de deux personnalités suisses alémaniques, c'est parce que nous pensons qu'il doit également être entendu en Suisse romande. Car la question jurassienne ne concerne pas seulement le Jura ou la Suisse romande, mais l'ensemble de la Suisse.

Nous vous remercions de votre soutien.

Avec nos meilleures salutations

Pour le comité de presse

Chr. Beusch

Annexes

LA MEILLEURE SOLUTION POSSIBLE

par

Alfred Weber, conseiller national et ancien conseiller d'Etat,
Altdorf

La création d'un nouveau canton constitue certainement l'acte le plus important auquel ait été confrontée la Confédération moderne.

L'adhésion du peuple et des cantons n'est cependant acquise d'avance, comme semblent le supposer certains porte-parole jurassiens: Les Suisses sont conservateurs dès qu'on touche aux institutions. Plus déterminantes encore pour la décision seront l'appréciation des circonstances qui ont précédé la naissance du nouveau canton, la conviction que cette solution est en fin de compte la meilleure et que le Jura saura finalement faire preuve de solidarité confédérale.

Des bouleversements aussi profonds que des modifications territoriales ont toujours été accompagnés de controverses et de tensions. Toute création d'Etat est un acte révolutionnaire. Or, celle du canton du Jura doit obéir aux règles de la démocratie. C'est pourquoi, au lieu de rappeler les circonstances qui ont précédé l'apparition de divers Etats au 19^e et au 20^e siècle, je limiterai mes considérations au temps de la naissance de la Confédération moderne.

Dans un texte publié à l'occasion du centenaire de la Constitution fédérale ("Werden und Wesen der Schweiz. Bundesverfassung von 1848"), Edouard Vicher rappelle précisément quelques unes de ces circonstances: "Plus d'une fois, le principe de la souveraineté populaire a suscité des courants anarchistes. En 1841, n'a-t-on pas entendu l'avoyer de Berne, alors président de la Diète fédérale, déclarer qu'un peuple peut continuer à prospérer même si sa constitution est violée, et même sans constitution? Les opinions de ce genre trouvaient facilement audience en ces temps d'incertitude. On en connaît les conséquences politiques. Les corps-francs affirmaient: "Quand le peuple n'a plus confiance

dans les textes, il défend ses droits par les armes. Voilà ce qu'il faut faire pour défendre la patrie". On soulignait de surcroît que ce n'était pas de l'anarchie, mais une "légalité suprême", puisque la volonté du peuple a le pas sur de Pacte fédéral".

Ces réminiscences historiques sont de nature à nous inciter à la conciliation. Mais elles rappellent aussi que les solutions politiques ne portent pas immédiatement leurs fruits et qu'il faut du temps et de la persévérance pour les inscrire dans les faits.

La solidarité confédérale, ainsi que notre ordre social et politique nous inclinent à voir dans la création du nouveau canton (compte tenu des plébiscites) la solution la meilleure possible du problème du Jura - le plus brûlant problème de minorité qu'ait connu notre pays.

LE JURA ET LA CONFEDERATION

par

Alfred Wyser, conseiller d'Etat, Soleure

Que signifie la création du canton du Jura pour la Confédération? La question provoque des réponses diverses, et en partie contradictoires. Je soulignerai ici les aspects de l'évènement qui nous paraissent importants dans l'optique soleuroise.

Certes, la Confédération n'augmentera ni sa population, ni son territoire, mais elle comptera un membre de plus, et qui exercera une influence sur les décisions prises à la majorité des cantons. C'est un canton de plus - et ici apparaît la dimension fédéraliste de l'évènement - qui participera à la recherche de solutions coopératives par les cantons: solutions qui doivent être trouvées sans intervention ou médiation de la Confédération. Dans ce domaine essentiel mais difficile de la politique nationale, il s'agit moins de majorité que d'adhésion librement consentie de chacun des partenaires: c'est à ce prix seulement que des initiatives intercantionales peuvent porter leurs fruits.

C'est d'ailleurs un "jeu" aussi ancien que la Confédération elle-même. Il ne s'agit pas d'autre chose que de garantir la position des "faibles" face aux "puissants". De surcroît, dans cette recherche de solutions fédéralistes, un nouveau canton ne signifie pas seulement un canton de plus ou encore un élargissement de l'éventail des vœux particuliers, mais une voix nouvelle: en l'occurrence d'expression originale qui stimulera les échanges entre cantons.

La création du nouveau canton - qui ne figurera pas parmi les puissants - est accueillie avec soulagement à Soleure, à l'exclusion de toute spéculation sur d'éventuelles combinaisons politiques. D'ailleurs, ce n'est qu'après leur entrée dans la Confédération que les nouveaux cantons sont accueillis par des sonneries de trompettes. Souvent, les préalables ont été marqués par de durs affrontements. Le devenir de la Confédération n'a

pas été une idylle.

Le pays de Soleure n'a pas oublié que sa demande d'admission dans la Confédération, au lendemain des guerres de Bourgogne, a déclenché une crise existentielle. Elle se heurtait, comme celle de Fribourg, à l'opposition des cantons campagnards. A leurs yeux, Soleure faisait figure de satellite de Berne et des autres villes. On redoutait que les cités ne deviennent majoritaires, qu'une mentalité nouvelle, que le nombre enfin ne l'emportent dans une alliance confédérale qui garantissait jusqu'à ce moment "la force des faibles".

Ces considérations sont-elles hors de propos? Rappelons qu'à cette époque, Soleure, bien que n'ayant pas la qualité de canton, était depuis longtemps intégré dans la Confédération. La république était liée à divers cantons par des accords bilatéraux et multilatéraux. Elle a fait la guerre aux côtés des Confédérés, mais jamais contre eux. Malgré cela, les efforts déployés par Fribourg et Soleure pour être admis à part entière ont risqué de provoquer l'effondrement de la Confédération d'alors. Les cloches qui ont sonné le 22 décembre 1481 n'exprimaient pas seulement la joie d'être admis dans l'alliance des cantons, mais aussi - la paix confédérale ayant pu être sauvegardée - la reconnaissance de tous. Disons-le sans ambage: aujourd'hui également d'admission du Jura dans le cercle des cantons ne signifie pas seulement son accession au rang d'Etat: c'est aussi une question de paix intérieure. Personne ne pense sérieusement que cette paix pourrait être menacée par des modifications révolutionnaires des équilibres spirituels et politiques traditionnels consécutives à la création du nouvel état. Dans l'optique soleuroise, un renforcement de l'élément romand est souhaitable. Mais il n'en reste pas moins que le processus de séparation du Jura a eu, à divers égards, un caractère révolutionnaire. Il a laissé des blessures dans un pays qui aspire plus que tout autre à écarter la passion de la politique, qui donne la préférence aux compromis démocratiquement pesés et repesés.

Mais le citoyen qui voit dans ce fonctionnement de notre démocratie une garantie du maintien de la paix intérieure ne peut décevement - et d'autant moins s'il n'a pas été concerné directement par les événements du Jura, mettre en doute ce fonctionnement quand il votera cet automne.

Dire OUI au nouveau canton, c'est affirmer que nous croyons que nos institutions sont capables de garantir la concorde. Cet acquiescement ne marque cependant pas la fin d'un processus historique, mais le début, pour les deux parties, d'un engagement mutuel à jeter des ponts: des ponts que l'un et l'autre puissent franchir; un engagement à promouvoir la confiance et la concorde. Le canton de Soleure est prêt à cette construction, à aider les hommes de bonne volonté qui sont à pied d'oeuvre sur les deux rives...

POUR UN OUI AU JURA

Le 24 septembre prochain, le peuple et les cantons seront appelés à se prononcer sur l'entrée du canton du Jura dans la Confédération. Cette votation marquera l'aboutissement d'un processus démocratique. Il s'agit d'un scrutin exceptionnel, car pour la première fois dans l'histoire de notre Etat fédéral, le peuple et les cantons auront à décider de l'entrée d'un nouveau canton au sein de la Confédération.

Les citoyens du canton de Berne avaient ouvert la voie à la constitution du canton du Jura. En 1970, lors d'une consultation populaire, ils avaient approuvé, à une écrasante majorité, un additif à la constitution cantonale qui accordait à l'ensemble du Jura le droit de décider lui-même de son avenir. Suite à cette décision du peuple bernois, trois scrutins successifs dans le Jura ont fixé les frontières du nouveau canton. Au côté des Juraissiens, le gouvernement du canton de Berne s'est également prononcé; dans un message aux citoyennes et citoyens de l'ensemble du pays, il leur demande de voter oui le 24 septembre.

Du point de vue politique, économique et culturel, le nouveau canton est autonome. Le rapport des forces politiques correspond largement à celui de la Confédération. Economiquement parlant, le nouveau canton est aussi viable que de nombreux autres; bien qu'il appartienne à la catégorie des cantons à faible capacité financière, il est l'un des plus forts de cette catégorie. Du point de vue historique, le scrutin mettra fin à un mariage forcé entre le canton de Berne et le Jura, mariage qui avait été décidé par les puissances étrangères érunies au Congrès de Vienne de 1815.

Dans le passé, les rapports entre le canton de Berne et le nouveau canton ont été entachés de nombreux incidents. Ceux-ci étaient d'ailleurs le fait d'une minorité; les forces pondérées se sont toujours distancées de ces actes de violence. Les autorités du futur canton ont d'ailleurs explicitement fait comprendre

qu'elles vont faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les résultats des différents scrutins soient respectés. D'ailleurs, la constitution fédérale oblige le canton du Jura - de même que tous les autres cantons - à contribuer au maintien de la paix entre les cantons.

En acceptant le Jura au sein de la Confédération, on résout de manière démocratique et fédéraliste un grave problème de politique intérieure. Les plaies qui se sont ouvertes ces dernières années pourront ainsi être soignées.

De même que le peuple suisse a su, au cours des siècles qui ont conduit à l'établissement de notre Etat fédéral, enterrer d'anciennes querelles et oublier les fautes et les préjugés, de même il saura le faire aujourd'hui. C'est pourquoi, il importe de voter oui le 24 septembre prochain.